

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 02283

Numéro SIREN : 821 436 094

Nom ou dénomination : WATERTRACKS

Ce dépôt a été enregistré le 29/11/2022 sous le numéro de dépôt 25037

SAS WATERTRACKS

95 RUE JOSEPH SCHUMPETER

34470 PEROLS

COMPTES ANNUELS du 01/07/2021 au 30/06/2022

- *Bilan actif-passif*

- *Compte de résultat*

certifié conforme le 25 novembre 2022

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'E. L. L.', with a large flourish underneath.

INSIDE EXPERT MONTPELLIER

62 TRAVERSE DU MAS ROUGE

BOIRARGUES

34970 LATTES

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/06/2022 12			Exercice N-1 30/06/2021 12		
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Ecart N / N-1	
						Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	2 698 055	2 090 607	607 448	880 250	272 802	30.99
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	716 055	645 998	70 057	351 985	281 928	80.10
	Autres immobilisations corporelles	16 950	6 838	10 112	2 388	7 724	323.47
	Immobilisations en cours	425 520		425 520	220 863	204 658	92.66
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	16 668		16 668	17 468	800	4.58	
Total II	3 873 248	2 743 443	1 129 805	1 472 953	343 148	23.30	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	81		81	81		
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	654 593		654 593	411 281	243 313	59.16
	Autres créances	381 759		381 759	353 512	28 247	7.99
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	317 440		317 440	16 616	300 824	NS	
Charges constatées d'avance (3)	5 978		5 978	1 641	4 337	264.34	
Total III	1 359 851		1 359 851	783 130	576 721	73.64	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	5 233 099	2 743 443	2 489 656	2 256 083	233 573	10.35	

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		30/06/2022 12	30/06/2021 12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 66 031)	66 031	52 683	13 348	25.34
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 621 955	495 111	1 126 843	227.59
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	4 550	4 550		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	331 736	113 513	445 249	392.24
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	262 503	445 249	182 746	41.04
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Total I	1 098 297	220 609	877 689	397.85	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
Total II					
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	791 102	791 952	850	0.11
	Concours bancaires courants		186 555	186 555	100.00
	Emprunts et dettes financières diverses	104	25 715	25 611	99.60
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	341 511	406 484	64 973	15.98
	Dettes fiscales et sociales	208 342	124 196	84 146	67.75
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes	50 300	500 573	450 273	89.95	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	1 391 359	2 035 475	644 116	31.64
	Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		2 489 656	2 256 083	233 573	10.35

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

739 524

863 417

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/06/2022 12			Exercice N-1 30/06/2021 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens	1 796		1 796	3 831	2 035	53.12
Production vendue de services	1 102 170		1 102 170	1 003 550	98 619	9.83
Chiffre d'affaires NET	1 100 374		1 100 374	999 719	100 654	10.07
Production stockée						
Production immobilisée			653 984	779 185	125 201	16.07
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			6 667	7 341	674	9.19
Autres produits			112	71	41	57.92
Total des Produits d'exploitation (I)			1 761 136	1 786 316	25 180	1.41
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			35 612	9 405	26 208	278.66
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				7 612	7 612	100.00
Autres achats et charges externes *			1 257 925	1 437 139	179 215	12.47
Impôts, taxes et versements assimilés			3 239	5 327	2 088	39.19
Salaires et traitements			357 236	252 217	105 019	41.64
Charges sociales			75 564	41 252	34 312	83.18
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			802 886	718 028	84 859	11.82
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			2 785	965	3 750	388.47
Total des Charges d'exploitation (II)			2 535 247	2 470 014	65 233	2.64
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			774 111	683 698	90 413	13.22
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/06/2022	12	30/06/2021	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V						
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	17 444		17 418		26	0.15
Différences négatives de change	161				161	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	17 605		17 418		187	1.07
2. Résultat financier (V-VI)	17 605		17 418		187	1.07
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	791 715		701 116		90 600	12.92
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	13 145		3 291		9 854	299.40
Produits exceptionnels sur opérations en capital	480 000				480 000	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII	493 145		3 291		489 854	NS
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	4 983		2 018		2 965	146.89
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	206 742				206 742	
Total VIII	211 725		2 018		209 707	NS
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	281 420		1 273		280 147	NS
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	247 793		254 594		6 801	2.67
Total des produits (I+III+V+VII)	2 254 281		1 789 608		464 674	25.97
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 516 784		2 234 856		281 928	12.62
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	262 503		445 249		182 746	41.04

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

5 631

8 011



Société par actions simplifiée
Au capital social de 66.031,00 €
Siège social : 95 rue Joseph Aloïs Schumpeter 34470 PÉROLS

RCS MONTPELLIER 821 436 094

**PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ASSOCIÉS
DU VENDREDI 25 NOVEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux
Le vendredi 25 novembre
à 14 heures 15

Les associés de la société WATERTRACKS (la « Société »), société par actions simplifiées au capital de 66.031,00 €, divisé en 66.031 actions d'un euro chacune (1 €), se sont réunies en assemblée générale au siège social de la Société situé 95, Rue Joseph Aloïs Schumpeter, 34470 Pérols.

Il a été dressé une feuille de présence, qui a été signée par les associés présents au moment de leur entrée en séance tant à titre personnel que comme mandataire.

La société RGO² représentée par Monsieur Raphaël GAILLARD, préside l'assemblée en sa qualité de Président de la Société.

La FIDUCIAIRE MELIES représentée par Thiéry SOUVERAIN et la société SOFILARO représentée par Constance ARNAL acceptent d'être désignées en qualité de scrutateurs.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué qui constate que les associés présents ou représentés représentent 63.066 actions sur 66.031 soit 95,5% du capital et des droits de vote, et donc remplissent les conditions de quorum légalement et statutairement requises.

La société SYREC représentée par monsieur William PARMAKSIZIAN dont le siège social est situé 59, promenade Georges Pompidou Prado Beach CS 10022 13272 MARSEILLE Cédex 08, commissaire aux comptes de la Société, régulièrement convoquée, est présente.

Le Président déclare que l'assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut donc valablement délibérer et adopter ses résolutions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- Une copie de la lettre de convocation adressée à chaque associée,
- Une copie de la lettre de convocation adressée au commissaire aux comptes,
- La feuille de présence,
- L'inventaire de l'actif et du passif de la Société arrêté au 30 juin 2022,
- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) de l'exercice clos au 30 juin 2022,
- Le rapport de gestion du Président,
- Le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2022,
- Le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce,
- Un exemplaire des derniers statuts de la Société,
- Le texte du projet des résolutions.

Le Président déclare que la présente assemblée a été convoquée conformément aux dispositions légales et statutaires applicables et que tous les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires applicables ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

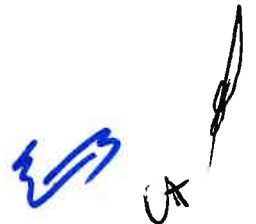
Le Président rappelle ensuite que la présente assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour ordinaire suivant :

- Rapport de gestion du Président sur l'exercice clos le 30 juin 2022,
- Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2022,
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées,
- Approbation de ces rapports,
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos au 30 juin 2022,
- Affectation du résultat,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour les formalités.

Le Président donne ensuite lecture à l'assemblée du rapport de gestion et du rapport du Président sur l'ordre du jour puis des rapports du commissaire aux comptes.

Enfin, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :



PREMIÈRE RÉOLUTION
APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS
AU 30 JUIN 2022

L'assemblée générale des associés, statuant aux conditions de majorité requises pour l'adoption des décisions collectives de caractère ordinaire telles que définies à l'article 20.7.1 des statuts de la Société,

CONNAISSANCE PRISE du rapport de gestion du Président, et du rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 30 juin 2022, et après avoir pris connaissance des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2022,

APPROUVE dans toutes leurs parties le rapport du Président et les comptes de cet exercice tels qu'ils ont été présentés, se soldant par une perte d'un montant de **(262.502) €**.

APPROUVE également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

CONSTATE en application de l'article 223 quarter du Code général des impôts, qu'il n'y a eu aucune dépense ou charge non fiscalement déductible de l'impôt sur les sociétés visée à l'article 39-4 du Code général des impôts qui a été comptabilisée au cours de l'exercice clos le 30 juin 2022.

APPROUVE en conséquence les actes de gestion accomplis par le Président au cours de l'exercice écoulé dont le compte rendu lui a été fait.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix des associés présents ou représentés dans les conditions suivantes :

- Pour : 63.066 voix sur un total de 66.031 voix.
- Contre :



DEUXIÈME RÉOLUTION
AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'assemblée générale des associés, statuant aux conditions de majorité requises pour l'adoption des décisions collectives de caractère ordinaire telles que définies à l'article 20.7.1 des statuts de la Société,

CONNAISSANCE PRISE du rapport de gestion du Président,

DÉCIDE, sur proposition du Président d'affecter l'intégralité de la perte réalisée au cours de l'exercice soit la somme de **(262.502) €** au compte « Autres réserves » de la manière suivante :

- ORIGINE :

- | | |
|--|-----------------|
| - Autres réserves : | (331.736) euros |
| - Résultat déficitaire de l'exercice : | (262.502) euros |

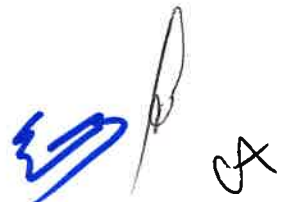
AFFECTATION :

- Nouveau solde
du compte « autres réserves » après affectation : (594.238) euros

RECONNAIT en outre qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix des associés présents ou représentés dans les conditions suivantes :

- Pour : 63.066 voix sur un total de 66.031 voix.
- Contre :



TROISIÈME RÉOLUTION
CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

L'assemblée générale des associés, statuant aux conditions de majorité requises pour l'adoption des décisions collectives de caractère ordinaire telles que définies à l'article 20.7.1 des statuts de la Société,

CONNAISSANCE PRISE du rapport de gestion du Président et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de Commerce,

APPROUVE chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix des associés présents ou représentés dans les conditions suivantes :

- Pour : 63.066 voix sur un total de 66.031 voix.
- Contre : -



Handwritten signature in blue ink, possibly reading 'CA'.

QUATRIEME RÉSOLUTION
POUVOIRS POUR LES FORMALITES

L'Assemblée Générale, donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme des présentes à l'effet de remplir toutes formalités légales de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix des associés présents ou représentés dans les conditions suivantes :

- Pour : 63.066 voix sur un total de 66.031 voix.
- Contre :

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16 heures 02.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président de la Société et par les deux scrutateurs.

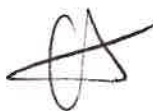
Le Président

La société RGO²
représentée par Raphael GAILLARD

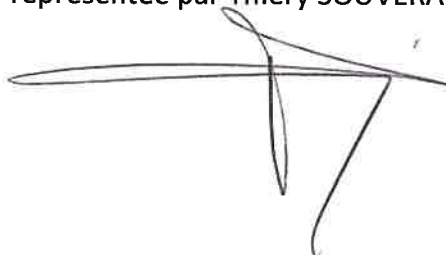


Les scrutateurs

La société SOFILARO
représentée par Constance ARNAL



La FIDUCIAIRE MELIES
représentée par Thiéry SOUVERAIN





Société par actions simplifiée
Au capital social de 66.031,00 €

Siège social : 95 rue Joseph Aloïs Schumpeter 34470 PÉROLS

RCS MONTPELLIER 821 436 094

RAPPORT DE GESTION DU PRÉSIDENT **SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2022**

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de la Société WATERTRACKS (la « Société » ou encore la « Société WATERTRACKS ») au cours de l'exercice écoulé et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels se rattachant à l'exercice clos au **30 juin 2022**.

Les convocations statutairement prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur vous ont été adressés ou ont été tenus à votre disposition dans les délais légalement impartis à savoir :

- *l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe,*
- *le présent rapport de gestion du Président,*
- *le rapport sur les comptes annuels et le rapport spécial du Commissaire aux Comptes,*
- *le texte des résolutions soumises à votre approbation.*

Nous vous rappelons que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- *Rapport de gestion du Président sur l'exercice clos le 30 juin 2022 ;*
- *Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels clos au 30 juin 2022 ;*
- *Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées ;*
- *Approbation de ces rapports ;*
- *Examen et approbation des comptes de l'exercice clos au 30 juin 2022 et affectation du résultat ;*
- *Affectation du résultat,*
- *Questions diverses,*
- *Pouvoirs pour les formalités.*

Vous trouverez ci-après un descriptif vous permettant d'appréhender la situation financière, juridique et sociale de la société à la date de clôture de l'exercice.

1. RAPPEL PRÉALABLE SUR LES RÈGLES DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS ET LES MÉTHODES D'ÉVALUATION

Nous vous rappelons préalablement que les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels de la Société sont conformes à la réglementation en vigueur et qu'aucun changement dans les méthodes précitées n'a été apporté par rapport aux exercices précédents.

Les principes généraux de la comptabilité ont été appliqués à savoir :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité ;
- régularité, sincérité ;
- prudence ;
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Nous vous rappelons que la durée de l'exercice social de la Société est de douze mois et qu'il s'agit de la clôture des comptes de l'exercice qui a démarré le **1^{er} juillet 2021** pour s'achever le **30 juin 2022**.

Les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2022 ont été arrêtés par le Président de la Société le 7 novembre 2022.

2. PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

La Société est spécialisée dans les travaux d'ingénierie, de concepts, d'étude de fabrication et de contrôle de matériel destinés à la réalisation ou au suivi de travaux subaquatiques.

Le chiffre d'affaires net de l'exercice écoulé s'est élevé à **1.100.374 €**.

2.1 Activité de la Société au cours de l'exercice écoulé

L'évolution historique du chiffre d'affaires a été la suivante :

Exercice social	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Chiffre d'affaires HT	335.171 €	159.700 €	875.000 €	999.719 €	1.100.374 €

La Société a poursuivi au cours de l'exercice clos ses activités de recherche et de développement qui sont décrites de manière plus détaillée à l'article 10 ci-après.

Elle a également poursuivi son développement commercial dans le cadre du marché cadre avec EDF et pour le service de clients tiers tel que décrit dans l'article 7 ci-après.

2.2 Sur l'épidémie de COVID-19 et son impact sur l'activité de la Société

Différentes mesures ont été mises en œuvre pendant les différentes périodes de pics épidémiques et notamment des mesures de respect des gestes barrières et de distributions de masques aux salariés.

A ce jour la quasi-totalité des salariés ont déjà été testés positifs à la COVID-19, entraînant un certain nombre d'arrêts maladie.

Par ailleurs, la Société a souscrit auprès de la Banque Populaire Sud au mois de juillet 2021 un troisième Prêt Garanti par l'Etat (« PGE ») d'un montant de 119.044,00 € dans le prolongement des deux premiers PGE contractés lors de l'exercice précédent.

Résultats de la Société au cours de l'exercice écoulé

Résultats financiers réalisés et indicateurs de gestion

Pour situer l'activité au cours de l'exercice écoulé, nous détaillons ci-après les principaux indicateurs financiers se rattachant à l'exercice écoulé :

Le montant net du chiffre d'affaires s'est élevé à	1.100.374 €
La production immobilisée s'est élevée à	653.984 €
Le total des produits d'exploitation se détermine à	1.761.136 €
Le total des charges d'exploitation à	2.535.246 €
L'exploitation présente un résultat négatif de	(774.110) €
Résultat exceptionnel sur opérations de gestion	1.273 €
Après un résultat financier de	(17.605) €
Le résultat courant avant impôt est de	(791.715) €
Crédit Impôt Recherche déclaré pour	247.793 €
Le compte de résultat se solde par une perte de	(262.502) €

3. AFFECTATION DU RESULTAT

Le Président propose d'affecter l'intégralité de la perte réalisée au cours de l'exercice soit la somme de **(262.502) €** au compte « Autres réserves » de la manière suivante :

- ORIGINE :

- Autres réserves : (331.736) euros
- Résultat déficitaire de l'exercice : (262.502) euros

AFFECTATION :

- Nouveau solde
du compte « autres réserves » après affectation : (594.238) euros

4. INFORMATIONS SUR LES CHARGES NON FISCALEMENT DÉDUCTIBLES (ARTICLE 39-4 DU C.G.I.)

Conformément aux dispositions de l'article 223 Quater du Code Général des Impôts, nous nous informons qu'aucune dépense ou charge non fiscalement déductible visée à l'article 39-4 du Code Général des Impôts n'a été constatée au cours de l'exercice écoulé.

5. ORGANE DE GESTION ET DE CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

5.1 Les représentants légaux de la Société

5.1.1 Le Président

La Société est actuellement dirigée par la société RGO² qui exerce les fonctions de président personne morale.

La société RGO² est représentée par son président en exercice monsieur Raphaël GAILLARD.

La société RGO² a été désignée en qualité de Président de la Société pour une durée indéterminée lors d'une assemblée générale des associés qui s'est déroulée le 6 novembre 2018.

5.1.2 Le Directeur Général

La Société est également dirigée par la société GO CONSULT qui exerce les fonctions de directeur général personne morale.

La société GO CONSULT est représentée par son directeur général en exercice monsieur Fred GAUCH.

La société GO CONSULT a été désignée en qualité de directeur général de la Société pour une durée indéterminée lors d'une assemblée générale des associés qui s'est déroulée le 6 novembre 2018.

5.2 Le Commissaire aux comptes

Nous vous rappelons également que c'est la société SYREC qui exerce les fonctions de Commissaire aux Comptes de la Société.

La nomination du Commissaire aux Comptes de la Société est intervenue lors de la réunion de l'associée unique du 20 juin 2018 pour une durée de 6 ans qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale des associés qui sera amenée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 Juin 2024.

6. CAPITAL SOCIAL

6.1 Augmentation du capital social

Lors de l'assemblée générale des associés qui s'est tenue le 23 décembre 2021 il a été décidé d'augmenter le capital social d'un montant nominal de 9.836,00 euros pour le porter de **52.683 euros** à **62.519 euros** par l'émission de 9836 actions ordinaire nouvelles, la réalisation définitive de cette augmentation de capital ayant été constatée par décision du Président de la Société en date du 14 janvier 2022.

Aux termes des décisions adoptées le 14 janvier 2022, le Président a également constaté l'augmentation du capital social de la Société d'un montant nominal de 3.512 euros qui est ainsi passé de de **62.519 euros** à **66.031 euros** par l'émission de 3512 actions ordinaires nouvelles suite à la conversion automatique des trois Obligations Convertibles en Action (« OCA 1 ») dont la société SOFILARO était titulaire et à la libération de la souscription par voie de compensation avec la créance obligataire détenue à hauteur de 300.000 euros sur la Société.

6.2 Sur la caducité des 7183 BSA Relutifs et des 7183 BSA Ratchet

6.2.1 Nous vous rappelons que lors de la réunion qui s'est tenue le 14 janvier 2022 le Président a constaté la caducité des 7183 BSARelutifs2018 qui avaient été émis par l'assemblée générale des associés du 19 décembre 2018 de la Société WATERTRACKS, les deux conditions cumulatives fixées par ladite assemblée n'ayant pas été atteintes au 31 mars 2021.

6.2.2 Nous vous rappelons également que lors de la réunion qui s'est tenue le 14 janvier 2022 le Président a constaté la caducité des 7183 BSARatchet2018 qui avaient été émis par l'assemblée générale des associés du 19 décembre 2018 de la Société WATERTRACKS, les conditions cumulatives fixées par ladite assemblée n'ayant pas été atteintes au 31 décembre 2021.

6.3 Le capital social de la Société au 30.06.2022

A la clôture du dernier exercice social, le capital social de la Société est fixé à la somme de **66.031,00 €**.

Il est divisé en 66.031 actions de 1 euro de valeur nominale entièrement souscrites et libérées dont :

- 58.848 actions ordinaires,
- 7.183 actions de préférence bénéficiant des droits spécifiques définis à l'article 8.2 des statuts de la Société.

Il se répartit de la manière suivante :

Associés	Nbre d'actions	% Détention
RGO ²	30.000	45.43 %
GO-Consult	12.900	19.54 %
IDEA	2.600	3.94 %
SOFILARO	8.383	12.70%
QAIR Innovation	5.854	8.87%
Réseau IDEA	2.664	4.03%
MELIES	2 590	3.92%
CAPITOLE ANGELS	336	0.51%
Autres	704	1.07 %
TOTAL	66.031	100%

Il est précisé que la Société ne détient aucune filiale ni participation dans le capital social d'autres sociétés.

7. MARCHE DES AFFAIRES SOCIALES

2021 est la première année de commercialisation du robot NESSIE dans le périmètre du marché cadre signé en décembre 2020 avec la société EDF ainsi qu'avec d'autres clients en dehors du marché cadre. Toutefois, en 2021 le volume d'activité des travaux exécutés par la Société par l'intermédiaire du robot NESSIE est resté assez bas.

Au premier trimestre 2022, le chantier de la Balme de Rencurel dans le Vercors constitue la première opération d'envergure exécuté par la Société avec le robot NESSIE pour le compte de la société EDF.

Il convient de relever que le volume global d'activité réalisé en 2021 et en 2022 par la Société pour le compte de la société EDF reste en dessous des engagements annuels prévus dans le marché cadre.

Conformément aux dispositions du marché cadre, cet écart devra être compensé par des volumes plus importants à réaliser dans les prochaines années.

La Société WATERTRACKS a poursuivi son développement commercial auprès de donneurs d'ordre publics et privés autres qu'EDF. Cela a permis à la Société de réaliser une opération de curage pour la mairie de Bourg-Lès-Valence en novembre 2021.

En 2021 le robot LISIE a vu le jour. Il a été utilisé pour deux opérations de curage en milieux confinés pour EDF durant le dernier exercice.

Une première opération a été réalisée dans la Maurienne en octobre 2022 et une deuxième sur le chantier de la Balme de Rencurel dans le Vercors en mai et juin 2022. Ce deuxième robot s'avère complémentaire du robot NESSIE pour réaliser des curages plus fins de plus petits volumes et dans des zones plus difficiles d'accès. Son utilisation a démontré son agilité et sa robustesse.

En novembre 2021 la Société WATERTRACKS a reçu notification d'un marché important comportant une part significative de dragage auquel elle avait soumissionné conjointement avec 4 autres entreprises auprès de l'OEHC - Office d'Équipement Hydraulique de Corse. Ce marché qui sera exécuté de janvier à avril 2023 pour la part de dragage incombant à la Société nécessitera la mise en œuvre des deux robots NESSIE et LISIE.

8. EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SOCIETE

La levée de fonds réalisée en cours d'exercice au mois de décembre 2021 a permis de financer les axes de développement de la Société qui sont pour rappel :

- Le développement commercial,
- Le recrutement et la formation de femmes et d'hommes qui vont réaliser les prestations de services sur les différents sites de nos clients,
- La production d'un nouveau robot par an pendant cinq ans,
- L'amélioration continue de la technologie sur la base des retours d'expériences chantiers.

Les efforts commerciaux sur l'exercice clos nous ont permis d'être consultés dans la cadre de plusieurs appels d'offres internationaux en Suisse et en Autriche.

Les soumissions auront lieu au début du prochain exercice.

Il est annoncé un marché très important de dragage pour EDF, à réaliser en Isère de 2025 à 2029.

Ce marché nécessitera l'utilisation pendant une durée moyenne de 6 à 7 mois par an d'un robot proche du robot NESSIE avec une plus grande puissance .

9. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Depuis la clôture de l'exercice, nous avons réalisé une première opération de dragage dans le Rhône pour le compte de la CNR. Cette opération s'est bien déroulée et donnera certainement lieu à d'autres opérations du même type dans les années à venir.

Nous avons également reçu une commande du CNPE de Tricastin (Centrale Nucléaire de Production d'Énergie) pour réaliser des tests de qualification de nos deux robots dans le canal de la source froide de la centrale. Ces tests seront réalisés en décembre 2022 et janvier 2023. Ils permettront d'avoir accès aux marchés de dragage dans le secteur du nucléaire ce qui ouvre de nouvelles perspectives de marché très prometteuses pour la Société.

Nous avons enfin reçu des services de l'INPI le brevet définitif se rattachant au robot NESSIE.

10. ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

En 2021 et 2022 le programme de recherche et développement du robot NESSIE a été poursuivi autour des deux axes importants suivants :

1. La finalisation de la tête de dragage anti-embâcle dénommé « PacMan » qui n'a jusqu'à présent pas encore atteint son objectif à l'échelle 1.
2. L'avancement du programme de robotisation totale de NESSIE qui enchaîne des phases d'innovation matérielle et logicielle et des phases de tests sur les différentes opérations en cours.

En parallèle dans le cadre d'un programme d'innovation, un train de chenille spécifique sols fins et peu portants a été développé, fabriqué et mis au point par les équipes techniques de la Société pour le robot LISIE.

10.1 Détail des coûts de recherche et développement ouvrant droit au Crédit d'Impôt Recherche

Pour rappel, les montants de crédit d'impôt recherche et de crédit d'impôt innovation pris en compte dans les bilans de la Société sont ceux se rattachant à l'année civile qui précède l'année de clôture du dernier exercice social de la Société.

Les montants de CIR et de CII pour l'exercice 2021-2022 sont donc calculés sur l'assiette des dépenses de recherche et développement de l'année civile 2021 dont le détail est mentionné ci-après.

Dépenses de Recherche ouvrant droit à crédit d'impôt	
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées à la recherche	317 871,43 €
Frais de fonctionnement des dotations aux amortissements	238 403,57 €
Dépenses de personnel relatives aux chercheurs et techniciens de recherche	86 203,36 €
Frais de fonctionnement des dépenses de personnel relatives aux chercheurs et techniciens de recherche	37 067,44 €
Prise et maintenance de brevets	3 948,00 €
Défense de Brevets	0,00 €
Amortissement de Brevets	0,00 €
Dépenses de Normalisation	0,00 €
Primes et Cotisations d'assurance de protection juridique	0,00 €
Dépenses de veille technologique	291,67 €
Dépenses de sous-traitance Publique - avec lien de dépendance en France	0,00 €
Dépenses de sous-traitance Publique - avec lien de dépendance à l'étranger	0,00 €
Dépenses de sous-traitance Publique - sans lien de dépendance en France	0,00 €
Dépenses de sous-traitance Publique - sans lien de dépendance à l'étranger	0,00 €
Dépenses de sous-traitance Privée - avec lien de dépendance en France	11 055,00 €
Dépenses de sous-traitance Privée - avec lien de dépendance à l'étranger	0,00 €
Dépenses de sous-traitance Privée - sans lien de dépendance en France	6 900,00 €
Dépenses de sous-traitance Privée - sans lien de dépendance à l'étranger	0,00 €
Total dépenses sous traitance Privée plafonnées	17 955,00 €
Montant des dépenses de recherche	701 740,47 €
Montant encaissé des subventions publiques remboursables ou non	416,10 €
Montant net total des dépenses de recherche	701 324,37 €
Montant du crédit impôt recherche - CIR (30%)	210 397,31 €
Dépenses d'Innovation engagées par les PME	
Dotations aux amortissements	24 496,66 €
Dépenses de personnel	101 035,87 €
Frais de fonctionnement des dépenses de personnel	43 445,42 €
Frais de fonctionnement des dotations aux amortissements	18 372,50 €
Dotations aux amortissement - Frais de dépôt et annuités Brevets/COV, Modèles et dessins	1 200,00 €
Frais de défense Brevets/COV, Modèles et dessins	0,00 €
Dépenses de sous-traitance	0,00 €
Montant total des dépenses d'Innovation	188 550,45 €
Total des dépenses d'Innovation après plafonnement	188 550,45 €
Montant encaissé des subventions publiques remboursables ou non	1 573,62 €
Sommes encaissées au titre des travaux d'innovation réalisés - en tant qu'organisme agréé CII	0,00 €
Montant des remboursements de subventions publiques	0,00 €
Montant net total des dépenses d'Innovation	186 976,83 €
Montant du crédit d'impôt Innovation- CII (20%)	37 395,37 €
Montant total du Crédit d'impôt	247 792,68 €

11. DÉCOMPOSITION DU SOLDE DES DETTES À L'ÉGARD DES FOURNISSEURS PAR DATE D'ÉCHÉANCE AU 30 JUIN 2022

En application des dispositions des Articles L 441-6-1 et D 441-4 du Code de Commerce, vous trouverez ci-après la décomposition des dettes de la Société à l'égard des fournisseurs par date d'échéance :

Numéro	Intitulé	Niv	+ de 122 jrs	de 122 à 91 jrs	de 91 à 61 jrs	de 61 à 30 jrs	de 30 à 0 jrs	Débets	Solde	Solde complet
00004200	ISERMAT	0				2 113.92		1 330.56	783.36	783.36
09000000	FOURNISSEURS DIVER	0	10 091.00					5 007.27	5 083.73	5 083.73
0ABC	ABC PLUS	0				693.26			693.26	693.26
0AIPALS	AIPALS	0		1 438.80				719.40	719.40	719.40
0ALLOM		0		1 340.32	1 297.08	996.59	1 297.08		4 931.07	4 931.07
0ALTIMO	ALTIMODUL	0		1 698.48	1 344.00	1 704.00		1 704.00	3 042.48	3 042.48
0AMAZO	AMAZON	0					140.82		140.82	140.82
0ATELIE	ATELIERS WASSER	0		4 296.00		156.00		156.00	4 296.00	4 296.00
0BERLA	LA BERLAUDE METAL	0					72.00		72.00	72.00
0BREVET	BREVET SUD	0	5 796.00					3 978.10	1 817.90	1 817.90
0DESAUT	DESAUTEL	0				76.15			76.15	76.15
0DIVERS	DIVERS	0	22 240.00		1 330.56	9 600.00	8 794.47	12 233.49	29 731.54	29 731.54
0ELECSY	ELEC SYSTEM	0		1 241.47					1 241.47	1 241.47
0GBA	GBA	0	2 161.32	1 091.46	1 091.46	1 091.46	2 182.92	1 091.46	6 527.16	6 527.16
0GOCON	GO CONSULT	0	9 114.65	7 143.89	11 352.77	12 108.00	23 868.58		63 587.89	63 587.89
0HOTEL	HOTEL	0					380.50		380.50	380.50
0HYDAU	HYD&AU	0	1 051.19					583.93	467.24	467.24
0HYDRA	HYDRAU	0	22 200.00					18 942.00	3 258.00	3 258.00
0HYDRO	HYDRO SAFE	0				148.32			148.32	148.32
0HYDRO	HYDROKARST GROUP	0				3 624.00	33 480.00	3 624.00	33 480.00	33 480.00
0ICOME	ICOME	0					3 141.00		3 141.00	3 141.00
0IDEA	IDEA	0	12 360.00	18 120.00			32 640.63	12 840.63	50 280.00	50 280.00
0INMAC	INMAC WSTORE	0		2 619.75	2 664.03				5 283.78	5 283.78
0INSIDE	INSIDE EXPERT MONT	0	5 871.00		1 563.00		915.00	6 828.00	1 521.00	1 521.00
0JIMENE	JIMENEZ MOTOR	0				157.87	165.07		322.94	322.94
0JUBEA	JUBEA	0	14 040.00						14 040.00	14 040.00
0MECAP	MECA PJA	0					204.00		204.00	204.00
0MIHS	M.I.H.S	0	916.15	426.34					1 342.49	1 342.49
0ORANG	ORANGE	0					98.40		98.40	98.40
0PAJOT	PAJOT	0				8 083.50			8 083.50	8 083.50
0PLSM	PLSM	0					6 900.00		6 900.00	6 900.00
0PROLIA	PROLIANS	0	1 483.27				761.17		2 244.44	2 244.44
0PROMA	PROMAN	0	352.08					821.10	469.02	469.02
0RAZELB	RAZEL BEC	0					1 560.00		1 560.00	1 560.00
0RGO2	RGO2	0				12 065.78	12 065.78		24 131.56	24 131.56
0RS	RS COMPONENTS	0					737.11		737.11	737.11
0SECURIT	SECURITAS	0	196.34				202.25		398.59	398.59
0SIMAVI	SIMAVIL	0				240.00	120.00		360.00	360.00
0STI	STI	0	11 820.00					5 000.00	6 820.00	6 820.00
0SUBTOP	SUBTOP	0				24 237.60			24 237.60	24 237.60
	TOTAL GENERAL		119 693.00	39 416.51	20 642.90	77 096.45	129 726.78	74 859.96	311 715.68	311 715.68

12. CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous vous indiquons qu'aucune nouvelle convention donnant lieu à application de l'article L. 227-10 du Code de Commerce n'a été conclue au cours de l'exercice clos au 30 juin 2022.

Nous vous indiquons par ailleurs ci-après la liste des conventions entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L 227-10 du Code de Commerce qui ont été conclues lors des exercices antérieurs et qui se sont poursuivies au cours de l'exercice clos le 30 juin 2022.

12.1 Une convention intragroupe d'animation stratégique et d'assistance administrative technique et commerciale.

Cette première convention intragroupe a été conclue le 1^{er} juillet 2018 entre la société RGO² et la Société WATERTRACKS.

Aux termes de cette convention la société RGO² fournit à la Société WATERTRACKS une prestation d'animation stratégique et d'assistance administrative technique et commerciale.

Cette convention est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2018 pour une durée d'une année qui a pris fin le 30 juin 2019. Elle a ensuite été renouvelée par tacite reconduction pour des périodes successives d'un an qui ont commencé à courir à compter du 1^{er} juillet de chaque exercice.

Cette convention peut être résiliée par courrier simple adressé par l'une des Parties avec un préavis d'un mois avant la date anniversaire.

Elle a été reconduite au cours du dernier exercice social qui a débuté le 1^{er} juillet 2021 et qui s'est achevé le 30 juin 2022.

Au cours de l'exercice écoulé, cette convention a donné lieu à une charge pour la Société d'un montant de 99.494,76 € HT au titre de cette prestation de services, dont 77.880,00 € HT pour la rémunération des fonctions de dirigeant exercée par RGO².

12.2 Une convention intragroupe d'animation stratégique et d'assistance technique et commerciale.

Cette seconde convention intragroupe a été conclue le 30 juillet 2018 entre la société GO CONSULT et la société WATERTRACKS.

Aux termes de cette convention la société GO CONSULT s'est engagée à fournir à la Société WATERTRACKS une prestation d'animation stratégique et d'assistance technique et commerciale.

Cette convention est entrée en vigueur le 30 juillet 2018 pour une durée de onze mois qui a pris fin le 30 juin 2019. Elle a ensuite été renouvelée par tacite reconduction pour des périodes successives d'un an qui ont commencé à courir à compter du 1^{er} juillet de chaque exercice.

Cette convention peut être résiliée par courrier simple adressé par l'une des Parties avec un préavis d'un mois avant la date anniversaire.

Elle a été reconduite au cours du dernier exercice social qui a débuté le 1^{er} juillet 2021 et qui s'est achevé le 30 juin 2022.

Au cours de l'exercice écoulé, cette convention a donné lieu à une charge pour la société WATERTRACKS d'un montant de 94.766,28 € HT au titre de cette prestation de services, dont 85.140,00 € HT pour la rémunération des fonctions de dirigeant exercé par GO-CONSULT.

13. ASPECT SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ

13.1 Emploi

- Effectif total au 30 juin 2022 : 11 salariés
- Nouvelles embauches au cours de l'exercice : 7 salariés et 1 apprenti
- Nombre de CDD et CDI : 11 CDI et 1 apprenti

13.2 Rémunération

- Salaires et traitements 2021/2022 : 357.236 €.

13.3 Charges sociales

- Charges sociales 2021/2022 : 75.564 €.

13.4 Égalité entre hommes et femmes

Répartition des effectifs au 30 juin 2022 :

- Femmes : 3
- Hommes : 8

13.5 Conditions d'hygiène et de sécurité

Au cours de l'exercice social écoulé aucun accident du travail et aucun cas de maladie professionnelle n'a été constaté. Nous avons reconduit notre certification MASE pour 3 ans.

14. RAPPORTS DU COMMISSAIRES AUX COMPTES

Vous allez prendre connaissance du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux Comptes.

Par ailleurs, vous aurez à approuver le rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées visées à l'Article L.227-10 Code de Commerce.

Fait à PÉROLS, le 7 novembre 2022.

La société RGO²

Représentée par son Président

Raphaël GAILLARD





Synthèse
Révision
Expertise
Comptable

59 Promenade Georges Pompidou
Prado Beach - CS 10022
13272 MARSEILLE CEDEX 08
Téléphone : 04 91 77 69 20
Télécopie : 04 91 77 08 32
e-mail : contact@syrec.fr
s i t e : [www . syrec . fr](http://www.syrec.fr)

WATERTRACKS SAS
95 RUE JOSEPH ALOIS SCHUMPETER
34470 PEROLS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2022

LRC/WP
N° 17566

WATERTRACKS SAS
95 RUE JOSEPH ALOIS
SCHUMPETER
34470 PEROLS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2022

A l'Assemblée Générale de la société WATERTRACKS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société WATERTRACKS SAS relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Frais de développement » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des frais de développement.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables appliqués par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et nous nous sommes assurés que la note « Frais de développement » de l'annexe fournit une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnés à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

FAIT A MARSEILLE, LE 14 NOVEMBRE 2022

**Le Commissaire aux Comptes
SYREC SA**

Le Président Directeur Général



**Luc-René CHAMOULEAU
Commissaire aux Comptes**

L'Associé



**William PARMAKSIZIAN
Commissaire aux Comptes**

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/06/2022 12			Exercice N-1 30/06/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	2 698 055	2 090 607	607 448	880 250	272 802	30.99
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	716 055	645 998	70 057	351 985	281 928	80.10
	Autres immobilisations corporelles	16 950	6 838	10 112	2 388	7 724	323.47
Immobilisations en cours	425 520		425 520	220 863	204 658	92.66	
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	16 668		16 668	17 468	800	4.58	
Total II	3 873 248	2 743 443	1 129 805	1 472 953	343 148	23.30	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	81		81	81		
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	654 593		654 593	411 281	243 313	59.16
	Autres créances	381 759		381 759	353 512	28 247	7.99
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	317 440		317 440	16 616	300 824	NS	
Charges constatées d'avance (3)	5 978		5 978	1 641	4 337	264.34	
Total III	1 359 851		1 359 851	783 130	576 721	73.64	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	5 233 099	2 743 443	2 489 656	2 256 083	233 573	10.35	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

16 668

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/06/2022	Exercice N-1 30/06/2021	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 66 031)	66 031	52 683	13 348	25.34
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 621 955	495 111	1 126 843	227.59
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	4 550	4 550		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	331 736	113 513	218 223	192.24
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	262 503	445 249	182 746	41.04
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Total I	1 098 297	220 609	877 689	397.85	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
Total II					
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	791 102	791 952	850	0.11
	Concours bancaires courants		186 555	186 555	100.00
	Emprunts et dettes financières diverses	104	25 715	25 611	99.60
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	341 511	406 484	64 973	15.98
	Dettes fiscales et sociales	208 342	124 196	84 146	67.75
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes	50 300	500 573	450 273	89.95	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	1 391 359	2 035 475	644 116	31.64
	Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		2 489 656	2 256 083	233 573	10.35

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

739 525

863 417

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/06/2022 12			Exercice N-1 30/06/2021 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens	1 796		1 796	3 831		2 035	53.12
Production vendue de services	1 102 170		1 102 170	1 003 550		98 619	9.83
Chiffre d'affaires NET	1 100 374		1 100 374	999 719		100 654	10.07
Production stockée							
Production immobilisée			653 984	779 185		125 201	16.07
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			6 667	7 341		674	9.19
Autres produits			112	71		41	57.92
Total des Produits d'exploitation (I)			1 761 136	1 786 316		25 180	1.41
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			35 612	9 405		26 208	278.66
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				7 612		7 612	100.00
Autres achats et charges externes *			1 257 925	1 437 139		179 215	12.47
Impôts, taxes et versements assimilés			3 239	5 327		2 088	39.19
Salaires et traitements			357 236	252 217		105 019	41.64
Charges sociales			75 564	41 252		34 312	83.18
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			802 886	718 028		84 859	11.82
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			2 785	965		3 750	388.47
Total des Charges d'exploitation (II)			2 535 247	2 470 014		65 233	2.64
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			774 111	683 698		90 413	13.22
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/06/2022	Exercice N-1 30/06/2021	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	17 444	17 418	26	0.15
Différences négatives de change	161		161	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	17 605	17 418	187	1.07
2. Résultat financier (V-VI)	17 605	17 418	187	1.07
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	791 715	701 116	90 600	12.92
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	13 145	3 291	9 854	299.40
Produits exceptionnels sur opérations en capital	480 000		480 000	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	493 145	3 291	489 854	NS
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	4 983	2 018	2 965	146.89
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	206 742		206 742	
Total VIII	211 725	2 018	209 707	NS
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	281 420	1 273	280 147	NS
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	247 793	254 594	6 801	2.67
Total des produits (I+III+V+VII)	2 254 281	1 789 608	464 674	25.97
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 516 784	2 234 856	281 928	12.62
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	262 503	445 249	182 746	41.04

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

5 631 8 011

ANNEXE

Exercice du 01/07/2021 au 30/06/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 489 656.06 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 100 373.50 Euros et dégageant un déficit de 262 502.59- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/07/2021 au 30/06/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Présentation de la société :

La Société est spécialisée dans les travaux d'ingénierie, de concepts, d'étude de fabrication et de contrôle de matériel destinés à la réalisation ou au suivi de travaux subaquatiques.

L'entreprise a notamment développé en partenariat d'innovation avec EDF Hydro, une solution écologique de dragage des sédiments.

Ce robot nommé NESSIE® est un robot sous-marin monté sur chenille et automatisé qui parcourt le fond des retenues pour effectuer leur curage. Il peut être asservi aux turbines de l'exploitation à la concentration en sédiments des cours d'eau amont et aval afin d'effectuer une dilution des eaux de dragage à leur rejet dans les cours d'eau aval.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Frais de développement :

Les frais de développement se rapportant à des projets nettement individualisés, ayant des sérieuses chances de rentabilité commerciale sont enregistrés à l'actif du bilan en immobilisation incorporelles évalués sur la base des dépenses qui correspondent à l'effort réalisé par l'entreprise, dans ce domaine pour son propre compte.

Les frais de développement activés sont amortis, dès lors que le produit en découlant est commercialisable, sur la durée attendue des retombées économiques des projets auxquels ils se rattachent.

Au cours de cet exercice, l'entreprise a finalisé le développement du robot nommé LISIE. Grâce à cela, le robot LISIE a pu intervenir sur ces premiers chantiers comme à HERMILLON ou à la BALME DE RENCUREL en concomitance avec le robot NESSIE.

En 2021 et 2022 le programme de recherche et développement du robot NESSIE a été poursuivi autour des deux axes importants suivants :

1. La finalisation de la tête de dragage anti-embâcle dénommé " PacMan " qui n'a jusqu'à présent pas encore atteint son objectif à l'échelle 1.
2. L'avancement du programme de robotisation totale de NESSIE qui enchaîne des phases d'innovation matérielle et logicielle et des phases de tests sur les différentes opérations en cours.

En parallèle dans le cadre d'un programme d'innovation, un train de chenille spécifique sols fins et peu portants a été développé, fabriqué et mis au point par les équipes techniques de la Société pour le robot LISIE.

ANNEXE

Exercice du 01/07/2021 au 30/06/2022

Augmentation du capital :

Le capital social est passé de 52 683 € à 66 031 € par le fruit des opérations suivantes :

- Augmentation du capital par apport en numéraire en date du 23 décembre 2021.
- Conversion automatique des trois Obligations Convertibles en Actions 1 (OCA 1) émises par l'AGE du 2 novembre 2021 en date du 14 janvier 2022.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/07/2021 au 30/06/2022

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 248 729		449 326
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	712 765		3 290
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	6 944		10 006
Immobilisations corporelles en cours	220 863		653 984
TOTAL	940 572		667 280
Prêts, autres immobilisations financières	17 468		800
TOTAL	17 468		800
TOTAL GENERAL	3 206 768		1 117 406

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			2 698 055	2 698 055
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			716 055	716 055
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			16 950	16 950
Immobilisations corporelles en cours	449 326	0	425 520	425 520
TOTAL	449 326	0	1 158 526	1 158 526
Prêts, autres immobilisations financières		1 600	16 668	16 668
TOTAL		1 600	16 668	16 668
TOTAL GENERAL	449 326	1 600	3 873 248	3 873 248

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	1 368 479	722 128		2 090 607
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	360 780	285 218		645 998
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	4 556	2 282		6 838
TOTAL	365 336	287 500		652 836
TOTAL GENERAL	1 733 815	1 009 628		2 743 443

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	722 128				
Instal.techniques matériel outillage indus.	78 476		206 742		
Matériel de bureau informatique mobilier	2 282				
TOTAL	80 758		206 742		
TOTAL GENERAL	802 886		206 742		

ANNEXE

Exercice du 01/07/2021 au 30/06/2022

Etat des provisions

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	16 668	16 668	
Autres créances clients	654 593	654 593	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	220	220	
Impôts sur les bénéficiaires	247 793	247 793	
Taxe sur la valeur ajoutée	133 277	133 277	
Débiteurs divers	469	469	
Charges constatées d'avance	5 978	5 978	
TOTAL	1 058 998	1 058 998	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	791 102	139 268	646 995	4 839
Fournisseurs et comptes rattachés	341 511	341 511		
Personnel et comptes rattachés	68 821	68 821		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	29 330	29 330		
Taxe sur la valeur ajoutée	108 816	108 816		
Autres impôts taxes et assimilés	1 376	1 376		
Groupe et associés	104	104		
Autres dettes	50 300	50 300		
TOTAL	1 391 359	739 525	646 995	4 839
Emprunts souscrits en cours d'exercice	119 044			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	119 894			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions ordinaires	1.0000	45 500	13 348		58 848
Actions de préférence	1.0000	7 183			7 183

Le capital social s'élève à 66 031 € et se compose de 58 848 actions ordinaires de 1 € de valeur nominale chacune et de 7 183 actions de préférence de 1 € de valeur nominale chacune entièrement libérées.

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leurs coûts d'acquisition (hors frais financiers) et à leur coût de revient engagé par la société pour les immobilisations créées en interne.

Les amortissements sont linéaires et sont calculés selon leur durée d'utilisation.

Frais de développement :

La Société immobilise ses frais de développement dès lors qu'ils répondent aux critères d'activation imposés par la réglementation (article 212-3 ANC2014-03).

La Société active ses frais de développement en fin de période en immobilisations en cours.

Ces frais de développement satisfont aux critères d'immobilisation de l'article 212-3 du Plan Comptable Général qui sont les suivants :

ANNEXE

Exercice du 01/07/2021 au 30/06/2022

1. La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
2. L'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre;
3. La capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle;
4. La capacité de l'immobilisation incorporelle à générer des avantages économiques futurs probables. L'entité doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité;
5. La disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle; et,
6. La capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les frais de développement sont ainsi enregistrés à l'actif du bilan en immobilisation incorporelles évalués sur la base des dépenses qui correspondent à l'effort réalisé par l'entreprise, dans ce domaine pour son propre compte.

Les frais de développement activés sont amortis de manière linéaire, dès lors que le produit en découlant est commercialisable, sur la durée attendue des retombées économiques des projets auxquels ils se rattachent. La durée d'amortissement est plafonnée à 5 ans.

Dépréciations :

Lorsqu'il existe un quelconque indice démontrant que la valeur des immobilisations incorporelles est susceptible d'être remise en cause à la clôture, un test de dépréciation est effectué.

La valeur nette comptable de l'actif immobilisé est alors comparée à sa valeur actuelle et une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage. Cette dernière est calculée par une approche multicritère, notamment en fonction des flux nets de trésorerie attendus de ces actifs.

	Valeurs	Taux d'amortissement
RD TRANSPOSIDO	202 551	1.00
SITE INTERNET	1 775	0.33
R&D BRIQUES TECHNOLOGIQUES	2 493 519	0.50
MARQUES	210	

Evaluation des immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leurs coûts d'acquisition (hors frais financiers) et à leur coût de revient engagé par la société pour les immobilisations

ANNEXE

Exercice du 01/07/2021 au 30/06/2022

créées.

Les amortissements sont linéaires et sont calculés selon leur durée d'utilisation.

Dépréciations :

Lorsqu'il existe un quelconque indice démontrant que la valeur des immobilisations corporelles est susceptible d'être remise en cause à la clôture, un test de dépréciation est effectué.

La valeur nette comptable de l'actif immobilisé est alors comparée à sa valeur actuelle et une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage. Cette dernière est calculée par une approche multicritère, notamment en fonction des flux nets de trésorerie attendus de ces actifs.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Site internet	Linéaire	3 ans
Brique technologique - Nessie	Linéaire	2 ans
Matériel industriel	Linéaire	4 à 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art. 831-2/3)

Les créances sont dépréciées par voie de provision en fonction des risques de non-recouvrement, appréciés au cas par cas. Le taux de provision varie en fonction de l'âge de la créance, du délai de remboursement, de l'existence d'une procédure amiable ou collective.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en devises

(PCG Art. 420-7 et 420-8)

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en Euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été

ANNEXE

Exercice du 01/07/2021 au 30/06/2022

directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	23 968
Total	23 968

Détail des produits à recevoir

	Montant
PROVISION FACTURE A ETABLIR EDF - WT20035	30 720
PROVISION RFA 2021	4 597-
PROVISION RFA 2022	2 155-
Total	23 968

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 326
Dettes fiscales et sociales	37 721
Autres dettes	300
Total	67 347

SYREC - Commissaire aux comptes

ANNEXE

Exercice du 01/07/2021 au 30/06/2022

Détail des charges à payer

	Montant
PROVISION FACTURE NON PARVENUE JUBEA CIR 2021	29 280
PROVISION FACTURE NON PARVENUE FRAIS DEPOT COMPTES	46
PROVISION CONGES PAYES	26 443
PROVISION CHARGES SUR CONGES PAYES	6 197
PROVISION RAPPEL DE COTISATIONS URSSAF	4 983
PROVISION TAXE APPRENTISSAGE	51
PROVISION FORMATION CONTINUE	47
PROVISION CFE - CVAE	300
Total	67 347

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	5 978
Total	5 978

SYREC - Commissaire aux comptes

ANNEXE

Exercice du 01/07/2021 au 30/06/2022

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			
- PRIMES D'ASSURANCE	3 399		
- MEDECINE DU TRAVAIL	604		
- PRIMES D'ASSURANCE	1 511		
- PRIMES D'ASSURANCE	463		
Total	5 978		

Détail des produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-189)

Variation des capitaux propres

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	220 609
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	220 609
Apports recus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	220 609
Variation en cours d'exercice	
Variation du capital	13 348
Variation des primes, reserves, report a nouveau	1 126 843
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	1 360 800
VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE	1 140 191
dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	1 140 191
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATIONS DE STRUCTURE	0

ANNEXE

Exercice du 01/07/2021 au 30/06/2022

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
PRESTATIONS DE SERVICE	1 100 373
Total	1 100 373

Répartition par secteur géographique	Montant
FRANCE	1 100 373
Total	1 100 373

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	791 715-	
Résultat exceptionnel (hors participation)	281 420	
Résultat comptable (hors participation)	262 503-	

La Société est fiscalement déficitaire sur l'exercice 2022. La Société a enregistré un produit de 210 397 € au titre du crédit impôt recherche, ainsi qu'un produit de 37 395 € au titre du crédit impôt innovation.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

Engagements financiers

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		100 000
Nantissement fonds de commerce - emprunt SMC	100 000	
Total (1)		100 000

Engagements reçus

ANNEXE

Exercice du 01/07/2021 au 30/06/2022

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14)

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- SUBVENTIONS REGIONS	30 000	77880000
- AVENANT CONTRAT CREDIT VENDEUR	450 000	77880000
- PRODUITS EXCEPTIONNELS DE GESTION	13 145	77100000
Total	493 145	
Charges exceptionnelles		
- CHARGES EXCEPTIONNELLES DE GESTION	4 983	67100000
Total	4 983	

Une dotation aux amortissements exceptionnelle de 206 741.97 € relative à une machine a été constatée sur l'exercice.

Les éléments inhabituels ou non récurrents ont été inclus dans les charges et produits exceptionnels.

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(Code du Commerce Art. R 225-102)

	30/06/2018	30/06/2019	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	30 000	52 683	52 683	52 683	66 031
Nbre des actions ordinaires existantes	30 000	45 500	45 500	45 500	58 848
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	335 171	159 700	875 000	999 719	1 100 374
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	88 316	84 927-	520 180	18 185	499 333
Impôts sur les bénéfices	87 919-	29 149-	178 780-	254 594-	247 793-
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	40 608	221 128-	162 803	445 249-	262 503-
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions		1.00-	13.00	6.00	12.70
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1.35	4.86-	3.58	9.79-	4.46-
Dividende distribué à chaque action					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	2	4	5	7	9
Montant de la masse salariale de l'exercice	40 029	121 143	202 069	252 217	357 236
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	6 225	15 924	29 018	41 252	75 564